



RÈGLEMENT POUR L'ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE DE L'OIDP ET SIÈGE DE LA CONFÉRENCE POUR 2015.

1. PRÉSENTATION

Le présent règlement a pour objectif de régir l'élection de la ville qui accueillera la conférence organisée annuellement par l'Observatoire International de la Démocratie Participative-OIDP.

L'OIDP se définit comme un espace ouvert à toutes les villes, entités locales et organisations qui souhaitent connaître, échanger et appliquer des expériences concernant la démocratie participative dans le cadre local. L'objectif principal se matérialise par la célébration d'une conférence internationale annuelle qui permet de progresser dans le débat sur la participation dans les démocraties locales et favoriser la découverte des projets des différentes villes.

2. PARTICIPANTS

Tous les gouvernements locaux membres de l'OIDP pourront présenter leur candidature.

Conformément à la dynamique d'alternance des villes, où se tient la conférence, chaque année la ville hôte devra être issue d'un continent différent. **Étant le siège de la Conférence Internationale de 2014 une ville brésilienne (Canoas), ne devra pas être d'Amérique Latine la ville hôte de la Conférence de 2015.**

3. ÉLECTION DU SIÈGE

L'élection de la ville qui accueillera la conférence l'année 2015 aura lieu dans le cadre de la 14^e Conférence Internationale. **Les villes candidates auront un espace à l'Assemblée de l'Observatoire, au sein de la réunion interne des membres de l'OIDP (le prochain 3 juin à la ville de Canoas), pour exposer leur candidature.**

L'élection s'effectuera par consensus; si l'on ne parvenait pas à ce consensus, il faudrait alors procéder au vote des candidatures. Les électeurs seront les membres de l'OIDP présents à la conférence et un seul vote par membre sera autorisé.

4. PRÉSENTATION ET PÉRIODE DES CANDIDATURES

Les villes qui souhaitent présenter leur candidature doivent envoyer par e-mail au Secrétariat Technique de l'OIDP, les documents suivants :

1. Lettre du responsable politique du gouvernement local présentant sa candidature.



2. Description, dans les grandes lignes, de la proposition du contenu de la Conférence (2 pages maximum)
3. Description, dans les grandes lignes, des ressources techniques et économiques du gouvernement local qui propose sa candidature. (2 pages maximum)

La période de présentation des candidatures s'ouvrira d'un a deux mois avant la célébration de la conférence annuelle, et se clôturera trois semaines avant le début de celle-ci (le 10 mai 2014).

5. ACCEPTATION

La ville qui assume la coordination de la Conférence sera également désignée Présidente de l'OIDP pour l'année. De même, elle devra s'engager à prendre en charge le coût économique, la préparation des contenus, la logistique de l'évènement en collaboration avec le Secrétariat Technique, et à participer aux activités de l'OIDP qui requièrent la présence de la présidence du réseau.